

Le Logement d'abord en pratique(s) / Atelier # 13

Prévenir les ruptures de parcours à la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance

LA PRATIQUE

Présentation

- **Intitulé de l'expérience/du projet** : dispositif QUATTRO
- **Nom de la ou des structures porteuses** : COALLIA / LE TOIT
- **Type de structure(s) porteuse** : association d'hébergement et d'insertion
- **Territoire concerné** : Somme

Contexte et genèse

Dans une réflexion initiée dans le cadre du PDALHD a émergé le constat d'un phénomène d'augmentation de jeunes en voie de marginalisation, dont les plus précaires restent les jeunes sans ressource. Certains d'entre eux sont des jeunes anciennement pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et ayant atteint un âge limite au-delà duquel l'institution ne peut plus le prendre en charge. Ils peuvent vivre une période d'errance après avoir épuisé des solutions de cohabitation précaires (familiales ou amicales), ou se retrouver, dès lors qu'ils avaient quelques ressources, dans des logements inadaptés faute d'autre solution. Ces jeunes sortent souvent du système scolaire sans qualification, rendant difficile l'entrée dans la vie active. Et si, au niveau départemental, il existe de multiples dispositifs et mesures d'aides pour l'insertion des jeunes, ces mesures doivent s'appuyer sur une stabilité de l'habitat pour être mises en place de manière effective. Même lorsque le parcours institutionnel est long, la fin de prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance n'a souvent pas pu être suffisamment préparée en termes d'accès à l'autonomie et ne fournit pas toujours d'autre piste qu'une orientation vers le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et en parallèle vers les services d'hébergement d'urgence.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet Quattro, en accord avec les préconisations du schéma de prévention et de protection pour l'enfance, l'adolescence et la famille 2014-2018. Le projet a été initialement promu et soutenu par la DIHAL au titre d'un appel à projet national et constituait une expérimentation intéressante de cofinancement, et de partenariat entre Etat et Département, au profit d'un public « tirillé » entre les dispositifs de protection de l'enfance et du droit commun.

Lorsque le département s'est engagé de manière plus marquée, reconnaissant l'action QUATTRO comme une alternative positive aux sorties de l'ASE, il en est devenu le principal financeur mais également un partenaire opérationnel dans la mesure où un travail commun est réalisé pour repérer les jeunes bénéficiaires potentiels du projet et coordonner certaines interventions entre COALLIA et le Conseil Départemental pour étayer les accompagnements, notamment dans la recherche de solutions de sortie du dispositif.

Principaux objectifs

Objectif principal : élaborer une réponse nouvelle à des besoins sociaux mal satisfaits se situant à l'intermédiaire entre la protection de l'enfance et l'insertion sociale en :

- proposant à des jeunes sortant de l'ASE une offre d'hébergement dans une maison, sous forme d'une colocation, avec les objectifs suivants : accès à l'autonomie dans leur parcours individuel, autogestion du groupe dans les actes de la vie quotidienne, ouverture au monde social ou culturel à travers le groupe, accompagnement professionnel limité et coordonné avec les partenaires locaux. Les jeunes financent leur hébergement à hauteur de 15% de leurs ressources chaque mois ;
- pour les jeunes dont l'accès à l'autonomie financière est compromis, ce dispositif met en place un « tuilage » à la sortie de l'ASE et avec l'ASE pour garantir des ressources (ex : scolaires du secondaire, jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas encore accès à la Garantie Jeunes...)
- mettant l'accès au droit commun comme axe central du projet afin que les bénéficiaires puissent disposer de droits sociaux durables ;

- mettant en place d'autres moyens pour faciliter l'accès et/ou le maintien en hébergement ou dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle ;
- valorisant les ressources des acteurs et des territoires et renforcer la coopération pluridisciplinaire.

Le public cible

- **Nature du public visé** : jeunes de 18 à 25 ans sortant des dispositifs de l'ASE
- **Nombre de ménages concernés par an** : 16 places d'hébergement réparties sur Amiens et Abbeville, les deux agglomérations les plus importantes du département

Description opérationnelle

AXES DE TRAVAIL :

- **Mettre en place une dynamique de vie collective** au sein de chaque lieu d'accueil pour créer un espace d'émancipation et d'accès à l'autonomie
- **Favoriser l'accès à l'autonomie** en tenant compte de chaque parcours individuel, en priorisant l'accès au droit commun comme axe majeur du projet et en accompagnant le projet d'insertion de chacun

METHODES D'INTERVENTION :

Un poste de travailleur social est mobilisé par l'association COALLIA pour réaliser l'**accompagnement collectif**, les relations de partenariat local, technique et de développement du projet, de solutions de sorties pour les jeunes bénéficiaires. Il participe également à des moments de vie collective.

L'intervenant social a également pour mission de faire un **accompagnement individuel**, notamment en fournissant aux jeunes des éléments d'information sur les administrations, les organisations, les prérogatives de chaque acteur local, les démarches à suivre d'une façon générale.

PARTENARIAT :

- partenariat avec les services du Pôle Logement, du Pôle départemental de l'ASE et du SIAO
- afin de pouvoir orienter les jeunes vers un mise en place d'un réseau professionnel, mobilisé par l'association : Mission Locale, organismes de formation (GRETA, INTERFOR, Centre de Formation et d'Apprentissage,...), CCAS, services administratifs de droit commun (préfecture, mairie, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, SIAO,...)
- participation à des réunions inter-partenariales liées à l'accompagnement du public jeunes notamment en vue de l'implantation de l'action QUATTRO dans les dispositifs territoriaux

Une pratique en faveur du Logement d'abord

Cette expérimentation constitue une offre particulière d'hébergement, permettant de responsabiliser des jeunes ayant un parcours institutionnel qui ne les a pas suffisamment permis de se préparer à l'autonomie. QUATTRO permet à de très jeunes personnes d'expérimenter la gestion d'un logement par le biais de « la cohabitation », qui évite l'isolement et crée une dynamique collective de renforcement des liens sociaux, de socialisation voire de solidarité. **C'est une étape transitoire entre le « placement » et le « logement » qui a la particularité de répondre à l'aspiration à l'autonomie des jeunes avec un parcours ASE, avec un accompagnement adapté assuré tout au long du parcours.**

Les moyens nécessaires

Humains :

- 1 ETP de travailleurs social qualifié (DEES) pour 3 maisons QUATTRO
- 0,05 ETP encadrement (chef de service,...),
- Ressources techniques (externalisation ou équipe technique interne à l'association), administratives

Matériels : véhicule de service (mutualisation), équipement informatique, mobilier, installations de sécurité et de confort de vie, aménagement des espaces collectifs,...

Financiers :

- Pour 4 places, 8 jeunes accueillis sur l'année, le budget global de l'action QUATTRO COALLIA en 2017 est de 51 744 € : financé à hauteur de 38 % par la DIHAL – 49 % par le Conseil Départemental Pôle Logement – 8 % au titre de l'ALT – 4 % par les jeunes résidents

Le coût des ressources humaines (accompagnement social et pilotage) a représenté 32 % du coût total du projet – les locations immobilières 21 % - à noter 7 % du budget dédiés à la solvabilisation des jeunes.

- Pour 12 places, le budget global prévisionnel de l'action QUATTRO COALLIA en 2018 est de : 98 306 €, dont les produits prévus soit répartis ainsi : 92 % Conseil Départemental Pôle Logement et 6 % d'ALT.

Bilan et perspectives

En 2017 : 8 bénéficiaires de l'action, 3 jeunes hommes et de 5 jeunes filles. Il s'agit de 2 jeunes MIE devenus majeurs et de 6 jeunes majeurs dont 5 originaires du territoire de la Picardie Maritime.

Durées de séjour : de 4 à 13,5 mois, avec une moyenne de 8,1 mois pour les 8 jeunes concernés.

- 6 d'entre eux avaient une situation socio-professionnelle « satisfaisante » au moment de quitter le dispositif
- 6 d'entre eux avaient un logement (ou un hébergement LAMIE) au moment de quitter le dispositif

Le taux de sortie positive de l'action amène à considérer que le dispositif QUATTRO répond efficacement à un besoin. Le projet met également en lumière certaines limites pour des jeunes cumulant des difficultés d'insertion et d'accès à l'autonomie. Le séjour dans la Maison QUATTRO nécessite en effet que chaque jeune accueilli adhère aux règles de vie mises en place dans la maison, sans nécessiter un contrôle régulier de ce respect du cadre collectif.

En 2018, sur la demande appuyée des élus territoriaux (Conseil Départemental), COALLIA devait mener un développement de l'action sur le territoire de l'Est du département, qui semblait répondre à un besoin identifié par les services départementaux. Nous avons proposé une alternative par la création de 8 places complémentaires sur Amiens Métropole, celle-ci répondant à un besoin déjà identifié.

Afin de pérenniser le projet, un financement pluri-annuel nous apparaît indispensable pour installer l'action et nous impliquer durablement dans le tissu partenarial local. Il éviterait de mobiliser des contrats précaires pour l'intervenant social, situation défavorable à une consolidation des pratiques professionnelles et du partenariat de terrain nécessaires au projet. A ce sujet, une concertation est en cours avec le Pôle Logement du département, avec une piste de financement pluri-annuel dans le cadre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

Pour aller plus loin

- **Contact** : Clara PINHEIRO-RUIZ : intervenante sociale salariée de l'association COALLIA
clara.pinheiro-ruiz@coallia.org